

s'interroger sur le rôle qu'a joué le gouvernement actuel dans les négociations avec les fonctionnaires.

J'ai entendu le président du Conseil du Trésor tenter de justifier les mesures prises par le gouvernement au cours de ces négociations. Au cours des trois ou quatre dernières semaines, il n'est pas un grand journal qui n'ait pas montré clairement quelle était la véritable intention du gouvernement actuel. Les uns après les autres, les éditoriaux répétaient ce que l'opposition et les événements de ces derniers jours laissaient déjà entendre. Le *Globe and Mail* titrait: «Ottawa doit respecter le droit à la négociation». Suivait un éditorial contestant la crédibilité du gouvernement à l'égard des fonctionnaires. Toujours dans le *Globe and Mail*, on pouvait lire: «Les conservateurs font tout pour rendre sympathique la cause des fonctionnaires». Ces articles étaient signés par Jeffry Simpson.

Le *Vancouver Sun*, qui n'a rien d'un journal de gauche, exhortait le gouvernement à ne pas bloquer les salaires des fonctionnaires et mettait en doute son intention de négocier de bonne foi. L'*Edmonton Journal* parlait d'incitation à la grève. Le *Citizen*, quant à lui, s'interrogeait sur le bien-fondé de la loi de retour au travail.

Quand j'ai entendu le président du Conseil du Trésor expliquer que le gouvernement refusait de nommer un médiateur parce qu'il n'acceptait pas qu'une tierce partie, étrangère jusqu'ici aux négociations engagées, vienne lui dicter un règlement, je me suis dit que c'était le comble de l'ignorance et cela n'était pas digne d'un bon Canadien de droite qui croit aux principes de la libre négociation collective.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir la possibilité de dire quelques mots avant que le débat ne prenne fin. Je voulais revenir très brièvement sur les erreurs commises par le gouvernement dans ce cas-ci, car s'il y a un exemple d'incompétence de sa part, c'est bien celui-ci. Le temps me manque, et je vais donc être bref. Il est regrettable que je ne puisse m'arrêter là-dessus, car le bilan du gouvernement à cet égard est tout à fait inacceptable et le président du Conseil du Trésor devrait en avoir honte.

Je voudrais revenir sur le budget du 26 février 1991, lorsque le ministre des Finances de l'époque, l'actuel ministre du Commerce extérieur, a fait la déclaration

suivante au sujet de la situation de la fonction publique au Canada; voici:

Le gouvernement continuera de négocier avec ses employés. Cependant, comme tout autre employeur, il restera toujours très conscient des limites que la gravité de sa situation financière ne lui permet pas de dépasser.

Je pourrais ajouter que les problèmes financiers en question ont été gravement exacerbés par sept années de gabegie conservatrice.

Il a ajouté ensuite: «La détérioration du déficit est telle que, pour le prochain exercice, les ressources disponibles ne permettent tout simplement pas à l'État d'accroître ses budgets de fonctionnement en fonction des hausses de traitements des fonctionnaires.» Cela signifie que les hausses salariales résultant du processus de négociation collective devront être financées par une réduction correspondante de l'emploi dans la fonction publique.

Étant donné que celle-ci compte environ 215 000 personnes, chaque hausse de rémunération de 1 p. 100 pourrait entraîner la perte d'environ 2 000 emplois.» C'est ce que le ministre a déclaré dans cette enceinte, dans le cadre de son exposé budgétaire. Il n'a pas, en fait, prononcé ces paroles, mais elles ont été publiées dans le texte qu'il a distribué aux députés à l'époque.

Il a précisé ensuite: «Afin de limiter la perte d'emplois dans la Fonction publique et d'assurer le maintien des services publics essentiels aux Canadiens, le gouvernement n'est pas disposé à envisager des hausses de traitements supérieures à 3 p. 100 par année au cours des trois prochains exercices. Des règlements négociés de 3 p. 100 sont conformes à ce contexte de restrictions marquées de même qu'aux objectifs gouvernementaux de réduction de l'inflation. L'alternative à une position ferme dans les négociations salariales serait une compression beaucoup plus forte de l'emploi dans le secteur public, y compris des mises à pied.»

En d'autres termes, on parlait alors de 3 p. 100 et il était entendu que des règlements négociés supérieurs à 3 p. 100 entraîneraient des licenciements.

Eh bien, le gouvernement a, semble-t-il, abandonné ce programme et il l'a fait, imaginez, à la table de négociation. Ainsi, il a annoncé publiquement à la Chambre en quoi consistait sa position de négociation, mais sitôt qu'il a entrepris ces négociations, il a dit s'être trompé et il a précisé que la limite était maintenant de 0 p. 100.